



Amende à l'etat les enfants en héritent t ils

Par **lataupe**, le **26/08/2008** à **09:45**

Mon père à eu une condamnation prison plus très importante amende pour une escroquerie à l'etat il va sortir de prison et a désidé de s'echapper pour ne pas payer l'amende serais je un jour obligé de payer pour lui

Les enfants sont ils redevables des amendes et des sommes dues aux parties qui ont subies un prejudice lors de la condamnation de leur père si celui ci ne paie pas la somme avant son decé

Par **Tisuisse**, le **26/08/2008** à **09:52**

L'absence de ponctuation de votre texte rend celui-ci difficilement compréhensible. Pouvez-vous préciser votre histoire ?

Par **Visiteur**, le **26/08/2008** à **15:28**

Bonjour,

Les dettes sont effectivement à la charge de la succession.

Actif - passif = succession.

Mais vous n'êtes en rien obligés d'accepter la succession, si vous la refusez, vous ne recevrez rien...mais ne devrez rien !